

NOTE AUX FAMILLES des élèves 2nde IND

Périodes de formation en milieu professionnel

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa formation en classe de 2nde Bac Pro Industrielle (Menuiserie Aluminium Verre/Technicien Menuisier Agenceur/Ouvrage du Bâtiment Métallerie), votre fils, fille effectuera deux stages dans une entreprise, une association ou une administration :

- du 8 JANVIER 2023 au 26 JANVIER 2024
- du 3 JUIN 2024 au 28 JUIN 2024

Ces stages doivent lui permettre de prendre contact avec l'environnement professionnel, de travailler en situation réelle et de mettre en pratique les compétences acquises pendant sa formation scolaire.

Je vous rappelle que, conformément à la législation, les périodes de formation en milieu professionnel (stages), sont obligatoires pour obtenir un diplôme professionnel.

Votre enfant doit trouver son stage avant :

- le 18 Décembre 2023 pour le 1^{er} stage,
- le 13 Mai 2024 pour le 2^{ème} stage.

Dans le cas contraire, il sera tenu d'accepter le stage éventuellement trouvé par le professeur quel que soit le lieu géographique.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération.

M. WILLIEN
DDFPT

Mme HOFMANN
Proviseure



A découper et à retourner à l'inscription.

Je soussigné(e) (Nom Prénom du responsable légal)et

l'élève (Nom Prénom).....classe de 2nde IND

avons pris connaissance des modalités et des conditions des périodes de formation en milieu professionnel.

Le
Signature du responsable légal de l'élève.

Le
Signature de l'élève